



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2024 - 043  
Séance du 5 juillet 2024

**Approbation du procès-verbal du 31 mai 2023**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés*  
*Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 35*

*Nombre de membres présents : 19*

*Nombre de membres représentés : 6*

*Nombre de vote pour : 25*

*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions :*

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 mai 2024 est approuvé (cf. INTRANET – Vie Institutionnelle – Conseils et Comités).